

Un engagement paritaire pour accompagner les cadres dans leur rôle professionnel

En 1954, la FFSIC-CFDT prend déjà part à la création de l'Association pour le placement des cadres et des techniciens. En 1966, l'Apec devient paritaire.¹ Les intuitions qui ont guidé sa création restent plus actuelles que jamais et font de l'association, tout autant qu'un réseau d'une ampleur et d'une efficacité inégalées pour la recherche d'emploi, un acteur de la sécurisation des parcours.

L'Apec a fêté l'année dernière ses cinquante ans. La CFDT Cadres est fière de ces années d'engagement dans la gouvernance de cette instance performante. La qualité reconnue de l'accompagnement est une mission première depuis son origine : auprès des jeunes diplômés, des cadres demandeurs d'emploi et des cadres en activité. Ils y trouvent un conseil personnalisé qui leur permet d'être autonomes dans la construction de leurs parcours. Dans son accompagnement, l'Apec ne prescrit rien, contrairement à d'autres acteurs de l'emploi. Elle a initié les pratiques de conseil en évolution professionnelle bien avant la loi de 2014 sur le CEP.

La CFDT Cadres a signé der-

¹ Cf. Jean-Paul Bouchet, Laurent Mahieu, « *A quarante ans, un bel avenir pour l'Apec* », *Cadres* n°422, oct. 2006.

nièrement le nouveau mandat de service public de l'Apec et se félicite d'une approche toujours plus qualitative centrée sur le bénéficiaire final : « *proposer des services bénéficiant à l'ensemble des cadres et des jeunes issus de l'enseignement supérieur, ainsi que des services spécifiques adaptés à des situations particulières répondant aux besoins des publics bénéficiaires, proposer des services destinés aux employeurs permettant de sécuriser les recrutements des entreprises par des informations et des conseils adaptés, collecter et diffuser des offres d'emploi cadres, développer un programme d'études et de veille sur le marché du travail des cadres afin de mieux connaître les réalités de ce marché, et en diffuser les résultats* ». Un cadre sur trois dans le privé et huit jeunes sur dix a fait appel à l'Apec dans l'année. Et un recrutement sur deux est publié sur apec.fr.

À l'occasion de l'événement au Cese, Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, a rappelé que « *ce qui fait un cadre n'est pas seulement une cotisation à une instance mais son parcours professionnel dans toutes ses dimensions, y compris en termes de droit d'alerte, de droit de retrait...* ». Il a rappelé l'importance d'ouvrir une négociation

sur les cadres².

Ce cinquantenaire a été l'occasion de publier une étude prospective sur le rôle des cadres³. La transformation numérique, « *loin de se résumer à la diffusion et à l'usage d'outils* », est une réalité dans deux entreprises sur trois qui vivent l'expérience de nouvelles méthodes et pratiques d'organisation, de collaboration et de formation. La quasi-totalité des cadres estiment que cette transformation a un impact global positif. L'Apec souligne que « *le cadre est garant de la qualité et de l'efficacité des interactions au sein de l'entreprise* ». L'encadrement, l'autonomie, l'expertise, l'organisation, la mobilisation, la transmission et la prise de décision restent des marqueurs forts de leur rôle quel que soit le mode d'organisation de l'activité. Alors que 67% des cadres déclarent avoir une fonction d'encadrement, dont 44% avec un lien hiérarchique et 29% en mode projet, cadres et RH s'accordent sur les principaux critères de l'employabilité d'un cadre : « *expertise, notoriété, qualité du réseau et expérience d'encadrement favorisent l'adaptabilité et une évolution autonome dans le marché du travail* ». Si les cadres de moins de 35 ans sont significativement plus

nombreux à concevoir le choix de l'indépendance, de l'entrepreneuriat et du changement de métier, ils restent majoritairement attachés à l'exercice du métier qu'ils ont choisi, au sein d'une entreprise.

A l'image de son engagement depuis ses origines à l'Apec, la CFDT Cadres participe au paritarisme en s'impliquant dans des organismes de gestion pour garantir des services innovants, dans le respect des valeurs de la CFDT et d'une gestion rationnelle et efficace. Mais l'Apec initie aussi, par sa mission d'études, des recherches actions, dans un réseau d'acteurs, écoles entreprises, institutions qui font que le paritarisme est aussi celui de l'action. La CFDT a permis que l'Apec retrouve ces dernières années sa place comme acteur du marché de l'emploi et des services publics, au service des cadres, des entreprises et des jeunes. Identifier les rôles professionnels ne va pas sans imaginer et promouvoir des prestations de qualité, et de garder un œil sur l'avenir.

Anne-Florence Quintin
Secrétaire nationale
CFDT Cadres

² Une première réunion s'est tenue le 21 décembre dernier et les discussions se poursuivront en 2018 avec comme objectif d'aboutir au printemps.

³ Apec - Elabe, « *Cadres et entreprises : regards croisés sur la transformation du rôle des cadres* », déc. 2016.